

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé  
Communauté  
Kemperle  
Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 10 décembre 2020, s'est réuni le 17 décembre 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice :**

52

**Présents :**

24 jusqu'à 18h20, puis 26

**Votants :**

50 jusqu'à 18h20, puis 52

**Secrétaire de séance :**

Pascal BOZEC

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

<b>ARZANO :</b>	Marie-Françoise LE ROCH
<b>BANNALEC :</b>	Christophe LE ROUX, Guy DOEUFF
<b>BAYE :</b>	Pascal BOZEC
<b>CLOHARS-CARNOËT :</b>	Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
<b>GUILGOMARCH :</b>	Alain FOLLIC
<b>LE TRÉVOUX :</b>	Daniel HANOCQ
<b>LOCUNOLÉ :</b>	Corinne COLLET
<b>MELLAC :</b>	Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
<b>MOËLAN-SUR-MER :</b>	Marie-Louise GRISEL, Franck BERTHET
<b>QUERRIEN :</b>	Stéphane CADO
<b>QUIMPERLÉ :</b>	Michaël QUERNEZ (arrivée à 18h20), Danièle KHA, Pascale DOUINEAU, Gérard JAMBOU, Eric SAINTILAN
<b>RÉDÉNÉ :</b>	Yves BERNICOT (arrivée à 18h20), Lorette ROBERT-ROCHER
<b>RIEC-SUR-BÉLON :</b>	Sébastien MIOSSEC
<b>SAINT-THURIEN :</b>	Michel CHARPENTIER
<b>SCAËR :</b>	Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL
<b>TRÉMÉVÉN :</b>	Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Marie-France LE COZ (BANNALEC), Denis BARGUIL (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Gwenaël HERROUET (MOELAN), Christelle FENEON (MOELAN), Jacques LE DOZE (MOELAN), Isabelle MOIGN (MOELAN), Patricia ECK (QUERRIEN), Danièle BROCHU (QUIMPERLE), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE), Aude MARSILLE, Gilles GENTIL (RIEC), Florence PENCHE (RIEC), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Danielle LE GALL (SCAER), Jean-François LE MAT (SCAER), Monique CAUDAN (TREMEVEN)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)  
Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)  
Denis BARGUIL (BANNALEC) a donné pouvoir à Guy DOEUFF (BANNALEC)  
Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)  
Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)  
Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)

## QUIMPERLE COMMUNAUTE

Elina VANDENBROUCKE (LE TREVoux) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVoux)  
Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)  
Gwenaël HERROUET (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)  
Christelle FENEON (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)  
Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)  
Jacques LE DOZE (MOELAN) a donné pouvoir à Loïc PRIMA (CLOHARS)  
Patricia ECK (QUERRIEN) a donné pouvoir à Stéphane CADO (QUERRIEN)  
Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)  
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)  
Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)  
Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)  
Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)  
Gilles GENTIL (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)  
Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)  
Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Robert RAOUL (SCAER)  
Danielle LE GALL (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)  
Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)  
Monique CAUDAN (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

**VIE COURANTE**  
**14- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Zones d'activités économiques – Acquisition d'un terrain sur la zone de Miné Rulan à Scaër (annexe)**

Quimperlé Communauté a engagé une étude pour la mise aux normes de la zone de Miné Rulan au titre de la Loi sur l'eau.

Il en ressort qu'un bassin d'eaux pluviales doit être créé mais que le terrain qui avait été défini pour accueillir cet ouvrage ne présente pas une surface suffisante (parcelle AZ 464, surface : 2493m<sup>2</sup>).

Après avoir pris contact avec le propriétaire de la parcelle contiguë, M. Salaun, il s'avère que ce dernier est vendeur de son terrain sur lequel il n'a jamais réalisé son projet.

Cette parcelle, cadastrée AZ 532, d'une surface de 2482m<sup>2</sup>, est proposée au prix net vendeur de 15 000 €, soit 6,04 €/m<sup>2</sup>.

Compte tenu de la nécessité de la mise aux normes et de la complexité d'alternative pour la réalisation de ce bassin d'eaux pluviales, les autres terrains à proximité étant classés zone humide, l'acquisition de cette parcelle paraît être la meilleure solution.

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER l'acquisition d'un terrain de 2482 m<sup>2</sup>, à Monsieur SALAUN, au prix net vendeur de 15 000 €, sur la zone d'activités de Miné Rulan à Scaër.
- AUTORISER le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir, ainsi que tous documents afférents à cette acquisition de terrain.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition d'un terrain de 2482 m<sup>2</sup>, à Monsieur SALAUN, au prix net vendeur de 15 000 €, sur la zone d'activités de Miné Rulan à Scaër.
- AUTORISE le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir, ainsi que tous documents afférents à cette acquisition de terrain.

ADOPTÉ à l'unanimité,

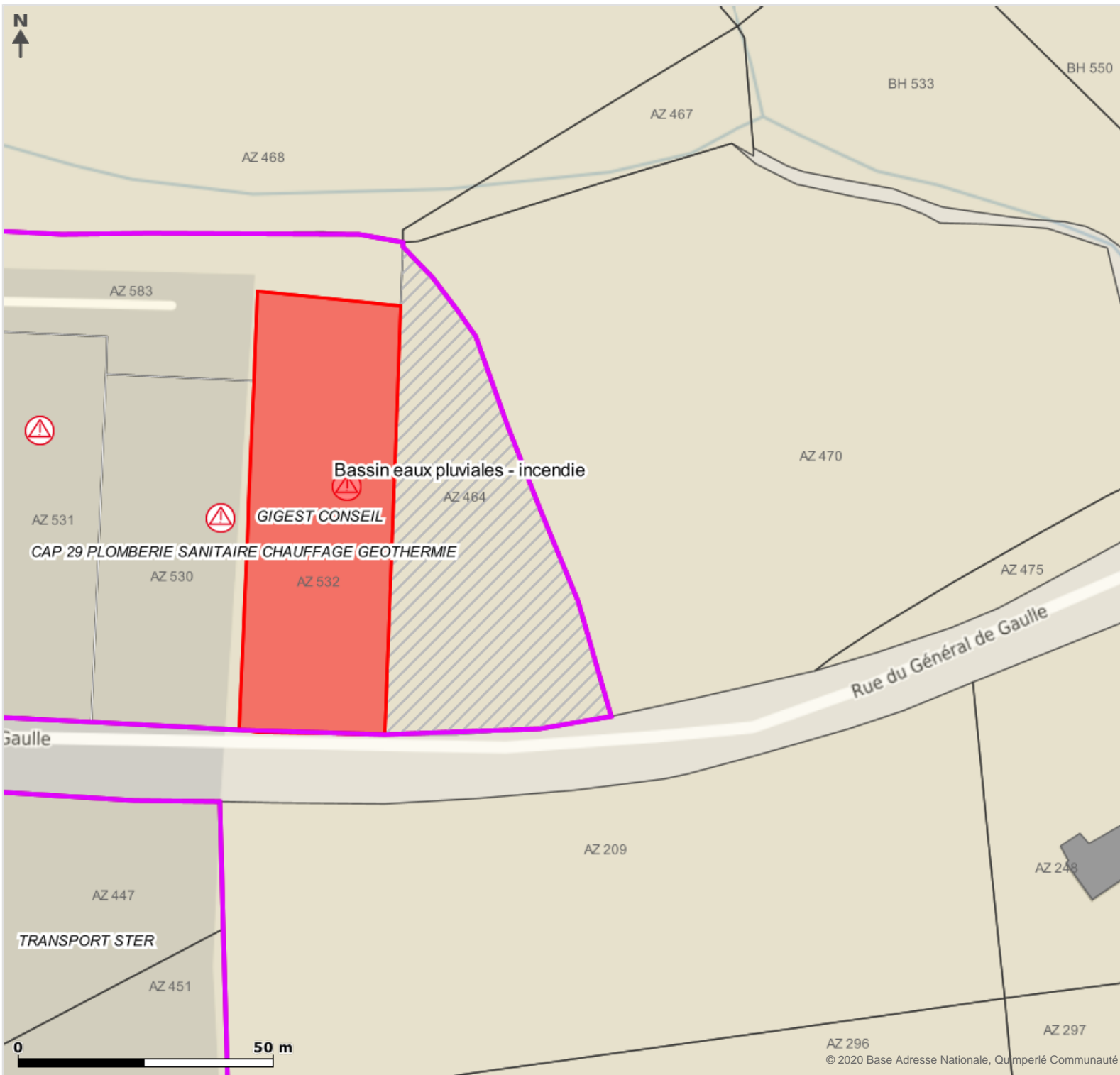
ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC





## Titre ZA Miné Rulan - SCAER

Etiquette nom des entreprises

Remarques ZAE

- A faire
- En cours

Lot

- Disponible
- Réservé
- Occupe
- Habitat isolé
- Equipement
- Non aménageable
- Secteur AUi
- Périmètre ZAE

Base Adresse Nationale

Bâtiments

- Dur
- Léger
- Parcelle
- Commune